

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

6 juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE

11 juillet 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 13 |
| Présents | 08 |
| Votants | 11 |

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 JUILLET, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**.

EXCUSÉS : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur Éric **ESTRIER** donne pouvoir à Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Catherine **LEFEBVRE** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Didier **PAPELOUX**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine **FILIPOV**.

**FORMATIONS AUX 1^{ER} SECOURS
Participation communale**

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que Mme **DIERRE** a contacté la Croix Rouge de Deauville pour qu’elle propose une « Formation aux gestes qui sauvent » sur la commune.

La formation est d’une durée de 2 heures, les samedis 27 juillet et 31 août à l’espace Patrick Grainville à partir de 14H00. Le coût de la formation est 20€ par personne. Le formateur peut accueillir de 6 à 10 participants (plus de 10 ans) par session.

Une fiche d’inscription et le règlement (par chèque à l’ordre de la Croix Rouge) pourront être remis à l’Agence Postale Communale de Villerville.

Il est proposé que le prix de la formation soit remboursé totalement à tous les villervillais (principaux et secondaires) par virement bancaire sur présentation en mairie d’une attestation de présence, d’un justificatif de domicile et d’un RIB.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE « la Formation aux gestes qui sauvent » sur la commune, d’une durée de 2 heures, les samedis 27 juillet et 31 août à l’espace Patrick Grainville à partir de 14H00.

ACCEPTÉ qu'une fiche d'inscription et le règlement (par chèque à l'ordre de la Croix Rouge) puisse être remis à l'APC.

ACCEPTÉ que le prix de la formation soit remboursé totalement à tous les villervillais (principaux et secondaires) par virement bancaire sur présentation en mairie d'une attestation de présence, d'un justificatif de domicile et d'un RIB.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

